

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3688**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin et Gilles Buna pour une mission à Hanoï et Ho Chi Minh Ville (Vietnam)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3688**

objet : **Mandat spécial accordé à MM. les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin et Gilles Buna pour une mission à Hanoï et Ho Chi Minh Ville (Vietnam)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Messieurs les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin et Gilles Buna ont été invités à prendre part à une délégation qui se rendra à Hanoï et Ho Chi Minh Ville (Vietnam) du 15 au 22 décembre 2012 pour développer une coopération stratégique entre la Communauté urbaine de Lyon et les villes d'Hanoï et d'Ho Chi Minh Ville.

Les objectifs de ce déplacement seront d'élaborer un programme de rendez-vous d'affaires avec des entreprises lyonnaises et vietnamiennes et de signer la nouvelle convention de coopération tripartite entre la Région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine et le Comité populaire de Ho Chi Minh Ville.

A cette occasion, la délégation effectuera l'inauguration des bureaux d'Entreprise Rhône-Alpes international (ERAi) à Ho Chi Minh Ville et rencontrera diverses personnalités.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à messieurs les Vice-Présidents Jean-Michel Daclin et Gilles Buna pour une mission à Hanoï et Ho Chi Minh Ville (Vietnam) du 15 au 22 décembre 2012.

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.